

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 54 (1916)  
**Heft:** 4

**Artikel:** Belmont : à propos d'une cloche : (notes historiques)  
**Autor:** Henrioud, Marc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-211874>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIO & C<sup>ie</sup>, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité

Haasenstein et Vogler,

GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du N° du 22 janvier 1916 :** Et vive la Suisse (J. M.). — Une réparation (V. F.). — Belmont (Marc Henrioud). — Bambioula (Marc à Louis). — L'âge du papier. — Il y a cent ans. — Le permis. — L'effeuilleuse (Henri Renou) (A suivre).

## ET VIVE LA SUISSE !

NE pourrions-nous donc pas, en fin de compte, être Suisses, tout naturellement, Suisses par conviction et sans qu'il soit besoin d'une étiquette, comme dans les musées : « Suisse authentique ».

Savez-vous qu'on finit par être très perplexe, à cet égard. Et tous les matins, en se levant, on se tâte pour savoir si on est bien toujours Suisse.

Aussi, qu'y a-t-il de surprenant à cela ? On entend toujours le même refrain : « Soyons Suisses ! » « Restons Suisses ! »

Comme si nous ne l'étions pas, Suisses, depuis notre entrée dans ce monde ; comme si nos pères ne l'avaient pas été avant nous. Ah ! certes, eux, nos bons aïeux, ils ne se posaient pas la question. Ils étaient sûrs d'être Suisses, et bons Suisses. Et qui se serait permis d'en douter aurait passé un fichu quart d'heure : « Redites-le voir, par devant le monde ! »

Il a suffi qu'un monarque par trop ambitieux, voulant dominer sur la terre, ait déclenché, croyant servir ses projets, la guerre la plus terrible qu'on ait encore vue, pour que notre qualité de Suisses soit mise en suspicion.

Et allez donc, vous voulez rire !

Quand on est Suisse, on l'est pour de bon et pour toujours. Et ce n'est pas parce que des divergences de sympathies et de conceptions se sont manifestées entre les diverses régions du pays que la Suisse va périr.

Avec ça que nous ne les connaissions pas avant la guerre, ces divergences ! S'en préoccupait-on ? S'en inquiétait-on, surtout ?

On savait bien que Suisses latins et Suisses alémaniques n'avaient pas, en ce qui touche leurs voisins, les mêmes sympathies. Et ce n'était pas étonnant : les fenêtres des uns ouvraient sur l'est, celles des autres, sur l'ouest et le sud.

On savait bien aussi que nous n'étions pas faits de même pâte et que de cette différence résultait une façon différente aussi de concevoir les choses. Les uns prenaient le ton à l'est, les autres, à l'ouest, les troisièmes, au sud, mais l'accord finissait quand même par se réaliser, en dépit de quelques dissonances. Et le monde admirait, non sans raison, certes, cet exemple de bonne entente que, seule, donnait la Suisse, malgré la diversité des races, des langues et des confessions. Et l'on se plaisait à voir en notre pays la « maquette » de la future Confédération européenne.

Tout ce beau rêve s'en irait-il en eau de boudin ? Ce n'est pas possible !

Le danger n'est pas, pour nous, dans les différences de races, de langues, de confessions, de sympathies, dont la guerre a peut-être un peu appointi les angles ; comme nous l'avons vu plus haut, ces différences ne sont pas nouvelles ;

nous avons vécu des siècles sous leur régime ; nous pouvons continuer.

Ce qui est dangereux, c'est que nous nous les exagérions et que nous en parlions trop, beaucoup trop. Moins nous en parlerons, et moins elle nous paraîtront aiguës et incompatibles, ces divergences.

Somme toute, la vraie, la seule victime en toute cette affaire, ce n'est pas la Suisse, ce n'est pas l'esprit national suisse, ce n'est pas le patriotisme suisse, c'est la centralisation excessive dans laquelle nous étions tombés, pour notre malheur. Il a fallu cette guerre pour nous rappeler que la République helvétique est une « confédération » de peuples et d'Etats qui entendent n'abdiquer ni leurs caractères propres ni leurs sympathies respectives, et ne consentir, en ce qui touche leur autonomie, que les sacrifices absolument nécessaires à l'intérêt général de la patrie commune et aimée.

Et vive la Suisse fédéraliste !

J. M.

**Oh !!!** — Eh bien, mon major, êtes-vous satisfait de l'infirmer que je vous ai envoyé ? demandait un capitaine-médecin à son commandant de bataillon.

— Hum ! Bien gentil garçon, mais pas très intelligent.

— Vraiment ! Vous m'étonnez.

— L'autre jour, en marche, je lui dis : dites-moi, infirmier, allez donc me remplir ma gourde d'eau, s'il vous plaît. Savez-vous ce qu'il m'a rapporté ?

— ???

— De l'eau !!

## UNE RÉPARATION

Dans la liste des surnoms de communes vaudoises, publiée par le *Conteur vaudois* voici un demi-siècle bientôt, Louis Favrat écrivait à propos de *tia-bailli*, sobriquet des gens d'Yverdon : « L'histoire ou la légende raconte qu'un bailli détesté fut tué, comme il se rendait au Temple... »

Avant lui, plusieurs historiens avaient formellement mis ce crime à la charge des Yverdonnois. Selon eux, la victime était le premier bailli d'Yverdon, Georges Zumbach, nommé en 1536, Or, comme l'a établi récemment M. John Landry, ancien syndic d'Yverdon, les historiens se trompaient : aucun bailli n'a été assassiné, à Yverdon pas plus que dans le reste du Pays de Vaud. Nos pères eurent à se plaindre de beaucoup de baillis, mais ils ne leur firent jamais le moindre mal.

Tia-bailli ! Ce sobriquet ne provoque, aujourd'hui, que le sourire des Yverdonnois. Jadis, il les mortifiait. On les voit, en 1716, se plaindre à LL. EE. de Berne de l'accusation sans fondement enregistrée en particulier dans le *Grand dictionnaire historique*, de Moréri (Amsterdam, 1694).

Par une déclaration en date du 24 mars 1716, LL. EE. reconnaissent que la Ville d'Yverdon a été calomniée indignement. M. J. Landry l'a redit dans la *Revue historique vaudoise*. A

notre tour, nous le répétons aux lecteurs du *Conteur vaudois*.

Cette triple réparation tranquillisera pour toujours, nous le souhaitons, la ville d'Yverdon et son aimable population.

Tuera-t-elle la légende ? C'est une autre affaire.

V. F.

## BELMONT

### A propos d'une cloche.

(Notes historiques.)

BATI sur une éminence qui domine, à gauche de la voie ferrée Yverdon-Lausanne, la vaste plaine de l'Orbe, le village de Belmont<sup>1</sup> se cache dans les vergers et dans les arbres.

Ce bourg campagnard, peu connu des touristes, a un long passé qui n'est pas sans gloire.

Les premiers seigneurs du lieu portaient le nom de leur terre et appartenaient à la maison de Grandson, dont l'un des membres, le doux poète Othon, fut tué à Bourg-en-Bresse, en 1397, dans un duel judiciaire retentissant.

Les domaines de cette maison ayant été confisqués au profit de la couronne de Savoie, la terre de Belmont passa (1394) aux mains de Guy de la Trémoille, conseiller et chambellan du roi de France, époux de Marie de Sully, l'infortunée fiancée d'un fils du duc de Montpensier (Charles) mort avant la célébration du mariage.

En 1427, Jean de la Trémoille fils de Guy, céda cette seigneurie au duc de Savoie, moyennant 10,000 francs d'or. Louis de Châlons, héritier des terres des Montfaucon en dega du Jura, la racheta en 1447. Il mourut en 1463 et donna Belmont à son fils Hugues. Cette terre fut enlevée par son frère Guillaume, auquel les prud'hommes de Belmont prêtèrent fidélité le 20 avril 1464. Hugues de Châlons réussit toutefois à reconquérir, avec d'autres terres, celle de Belmont et la vendit à la duchesse Yolande de France, sœur de Louis XI et femme d'Amédée IX dit le Bienheureux. Yolande fut bonne pour ses « amés » ressortissants de la terre de Belmont, comme elle se plaisait à les appeler. C'était un beau profil de grande dame du moyen-âge.<sup>2</sup> Sa devise était : « El tout, et bien. » Elle mourut en 1478, à l'âge d'environ 44 ans. François de Luxembourg, Vicomte de Martigues et chevalier de l'ordre de l'Annonciade, l'heureux mari de Louise de Savoie, fille de Janus, obtint, par son alliance, la seigneurie de Belmont. Saisie par les Bernois après la conquête du Pays de Vaud, cette seigneurie fut restituée en 1547 à son propriétaire. Les armes de François de Luxembourg se blasonnaient comme suit : d'argent au lion de gueules (rouge) couronné, armé et lancé passé d'or, la que fourchue, (nouée,) passée en sautoir.

<sup>1</sup> Belmont, chef-lieu du cercle de ce nom, paroisse de Gressy, district d'Yverdon, 395 habitants.

<sup>2</sup> Son portrait a été exhibé à Paris, en 1904, à l'occasion d'une exposition des primitifs français, et publié par le *Figaro illustré* dans son numéro spécial du mois d'avril de la dite année.

A la mort du Vicomte, ses héritiers offrirent Belmont au gouvernement de Berne qui renonça à son droit de rachat en faveur de Jean et Dominique Robin, bourgeois d'Yverdon (1558). Par sentence juridique, Belmont fut adjugé, en 1560, à Charles Fryod, créancier de D. Robin, bourgeois de Fribourg. Il ne le conserva que jusqu'en 1564, date à laquelle LL. EE. de Berne en firent l'acquisition définitive.

\*\*\*

Le château de Belmont est mentionné pour la première fois en 1154, au temps où vivait Barthélemy de Grandson. A la fin du XIV<sup>me</sup> siècle et au commencement du XV<sup>me</sup>, des travaux de fortification y furent entrepris. Ce fut d'abord à l'occasion de la guerre des « Gugler » (vers 1368), puis lors d'un conflit qui mit aux prises (vers 1380) le sire de Châlons, seigneur d'Orbe et Hugues de Grandson, seigneur de Belmont. C'est sur le pont du château de Belmont que le sire d'Orbe fit remettre à son rival ses lettres de « défiance ». En 1407, le bailli de Vaud visita Belmont et ordonna, au nom du comte de Savoie, de nouveaux travaux destinés à renfoncer les ouvrages fortifiés du château et du bourg. Il commanda notamment aux hommes du ressort de construire des « chaffaux » et des bretèches, de creuser des fossés, d'armer ces défenses au moyen de bombardes, de canons, de balistes et de faire en outre provision de pierres, de poudre à canon et de flèches. La duchesse Yolande compléta les armements du château. En 1475, en particulier, elle acheta une serpentine pesant 512 livres, 6 coulevrines de « passaz », des boulets de plomb, etc. En 1477 et 1478, elle dut reconstruire le pont-levis, détruit par les « Allemands » (Confédérés), qui avaient assiégé le château pendant les guerres de Bourgogne. Celui-ci fut vraisemblablement abattu en 1536 par les Bernois, maîtres du pays, qui imposèrent à la population une rançon de 50 couronnes d'or. Ses ruines devinrent l'apanage du « Régiment extérieur », pépinière des futurs hommes d'Etat de la République de Berne. De l'antique manoir féodal, il ne reste plus aujourd'hui que les fossés.

\*\*\*

Les archives communales de Belmont embrassent une période de plus de 500 ans. Elles nous montrent le bourg possédant, dès le XIV<sup>me</sup> siècle, la cour de justice de la châtellenie, une organisation communale, une chapelle dédiée à Saint Nicolas — tombée en ruines après la Réformation — des mesures particulières, des exemptions de péage à Grandson, à Montagny, à Echallens, et divers autres privilèges. Les prud'hommes élaient chaque année deux « gouverneurs », recteurs et négociateurs de la communauté dont les attributions et compétences étaient assez étendues. Le 1<sup>er</sup> janvier 1407, les gouverneurs Humbert Henriod et Yblod Chanoz, nommés par une trentaine d'électeurs convoqués de la façon « accoutumée », promettaient sur les saints Evangiles de procurer l'honneur et l'avantage de la commune avec toute exactitude et diligence. Le syndic de Belmont siégeait (1495) aux Etats de Vaud réunis à Moudon. En 1627, alors que l'instruction primaire était loin d'être généralisée, le village avait son maître d'école. A cette époque, les loups et les ours étaient communs dans le pays ; les comptes de la commune mentionnent de nombreuses primes payées à des chasseurs par l'autorité locale pour la prise de ces carnassiers. Vers la fin du XVII<sup>me</sup> siècle, les gens de Belmont contribuèrent à secourir les malheureux chassés de France, du Palatinat, des vallées du Piémont, du Wurtemberg, par les persécutions religieuses et qui arrivaient en masse dans les contrées protestantes. Les exercices militaires étaient fort en honneur à Belmont sous le régime bernois. Il y existait une abbaye des Mousquetaires (1683). Les soldats de l'endroit marchèrent sous les drapeaux bernois dans plusieurs expé-

ditions ou campagnes. C'est ainsi que quinze hommes de Belmont prirent part à la seconde bataille de Villmergen (1712). A sa rentrée dans ses foyers, chacun de ces braves reçut une récompense d'un écu blanc de la commune. Le village a aussi fourni son contingent à la compagnie dite du Secours de Genève. En 1783, ce contingent était fort de 10 grenadiers. Belmont refusa de faire cause commune avec les Bourlappes (1802), malgré leur menace d'incendier le village.

Au XIX<sup>me</sup> siècle, divers événements vinrent rompre la monotonie de l'existence des habitants de Belmont. En 1814, un hôpital de l'armée autrichienne fut installé dans la localité et l'année suivante tout le bataillon zurichois Landolt y séjourna quelque temps. En 1816, neuf bataillons de l'armée fédérale manœuvrèrent à « la Planche », sur le territoire de la commune. Plus tard ce furent : l'affaire Louis-Napoléon (1838), la Révolution de 1845, le Sonderbund (1847), l'affaire de Neuchâtel (1856-1857), la guerre franco-allemande et l'occupation des frontières (1870-71). Enfin, la grande mobilisation de 1914 et 1915, qui fit bouillonner le sang de tous les Suisses a trouvé les soldats de Belmont prêts à sacrifier leur vie pour leur pays.

\*\*\*

La commune de Belmont, s'inspirant des annales que nous venons d'esquisser, vient de s'octroyer des armoiries qui ont été gravées sur une cloche fondue à Aarau, chez Rüetschi. Le choix unanime de la Municipalité et des bourgeois s'est porté sur un projet qui consistait en un écu parti (c'est-à-dire divisé perpendiculairement en deux parties) : au 1<sup>er</sup>, d'azur à un château-fort d'argent sommant un mont à deux coupeaux ou pointes de sinople (vert) ; au 2<sup>d</sup>, de sable (noir) à une croix d'argent, armes de la famille éteinte des sires de Belmont.

Comme on voit, ces armoiries sont à la fois parlantes et historiques. Sur un côté de la cloche, on lit, en beaux caractères, cette inscription de circonstance : « Fondue à Couvet en 1843, j'ai encore sonné la mobilisation de l'armée suisse pour l'occupation des frontières en août 1914 et ai été refondue à Aarau en 1915. »

Cloche de mon village, puisses-tu sonner bientôt l'heure de la réconciliation des peuples altérés de sang, et marquer dès maintenant pour les lieux qui m'ont vu naître le point de départ d'une nouvelle ère de progrès !

MARC HENRIOD.

**L'extra-drill.** — Une compagnie d'infanterie suisse était postée à l'extrême frontière, du côté de l'Allemagne. Des officiers initiaient les soldats à tous les attraits de l'extra « drill ».

De l'autre côté de la barrière en fils de fer barbelés, qui marquait la limite entre les deux pays, des fantassins allemands suivaient avec intérêt ces exercices.

Au moment du repos, tandis que les officiers s'étaient retirés un peu à l'écart, un des soldats allemands fait signe à l'un des Suisses de s'approcher :

— Dites-donc, les Suisses, lui dit-il, est-ce que vous ne pourriez pas aller faire ces exercices un peu plus loin, hors de portée de la vue. Si notre colonel vous voit exercer, il est dans le cas de nous en faire faire tout autant. Alors, pitié de nous !

**Les gaités de la 4<sup>e</sup> page.** — « On demande un bon vacher, vigoureux, pour traire quatre vaches ; et une bonne fille de ferme. »

**Pensée.** — Les oreilles des curieux sont des ventouses qui attirent tout ce qu'il y a de mauvais. — PLUTARQUE.

## BAMBOULA

## L'écretoura.

L'AVAI nu po lo premi iädzo  
De tot l'hivé. Dein lo velädzo  
L'è mousse l'étant tot dzoïao :  
Châotâvant que dai benhirâo,  
Sè motèyivant, sè ludzivant,  
Fasant dai rolet, lutsèyivant,  
Sè rêvessâvant pè lo prä.  
Ein avâi mimameint dauträ  
Que sè cûtsivant su lau rîta,  
Lè bré èter et pu la tita  
Bin einfongâie dein la nâ.  
Adan, quand l'étant relevâ  
L'étâi guîe de lè z'ouère rîre,  
Ein sè sacâseint lau vetire.  
Pe lèvé, ie lâi n'avâi ion,  
On sacré petit botollion —  
Per dessus la nâ, que pesive  
Et, tot ein pesseint, que martsive  
Ein riond, ein avau, ein amon  
Po coudhî lâi ècrire on nom.  
(1847), l'affaire de Neuchâtel (1856-1857), la guerre franco-allemande et l'occupation des frontières (1870-71). Enfin, la grande mobilisation de 1914 et 1915, qui fit bouillonner le sang de tous les Suisses a trouvé les soldats de Belmont prêts à sacrifier leur vie pour leur pays.

MARC A LOUIS.

## L'âge du papier.

Voici des vers datant du temps des assignats. Les circonstances actuelles, qui, faute d'argent sonnante, ont remis le « papier » en faveur, redonnent quelque crédit à ces vers.

Messieurs, un petit mot d'affaire ;  
Un mot sans plus, et j'ai fini.  
L'âge d'or est passé, celui d'argent aussi ;  
Tous les deux n'ont brillé qu'un instant sur la terre.  
Bientôt, l'âge d'airain remplaçant ce dernier,  
Quand on commençait à s'y faire,  
Fut chassé par l'âge d'acier.  
C'est celui-ci, messieurs, qui nous fit tous crier,  
Et qu'aujourd'hui, dit-on, plus d'un sage regrette ;  
A son tour, il fait place à l'âge du papier ;  
Dieu nous garde de l'allumette.

## IL Y A CENT ANS

1816, nous le rappelions samedi dernier, c'était l'année de la misère. 1916 pourrait bien lui ressembler si se réalise la prédiction de lord Kitchener, fixant à la guerre une durée minimum de trois ans.

Mais, trêve aux funestes prédictions, auxangoissantes perplexités. Ne devançons pas les événements. Et puisque l'avenir est sombre et peu réjouissant, retournons-nous un moment vers le passé.

Un vieil almanach de 1816, *L'Almanach de Lausanne*, nous apprend, ainsi que le relève un correspondant de la *Feuille d'avis de la Vallée*, que notre canton avait alors 144,474 âmes. Les quatre cercles les plus peuplés étaient Lausanne avec 9965 habitants, Vevey avec 3786, Ste-Croix 3233 et les Ormonts 3194.

Un horaire complet pour Lausanne, postes et courriers postaux bien entendu, avertit charitablement le public que les paquets, lettres, etc. portés à domicile, ne sont délivrés que contre paiement d'un demi-batz.